Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260113-2026_03-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 13 janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 janvier 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam

Excusés :

Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-03

FINANCES PUBLIQUES – MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : AIDES A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉDECINS

La Maison de santé de Val d'Anast a pour objet de maintenir des services médicaux sur la bassin de vie.

En 2021, afin d'inciter à l'installation d'un cinquième médecin, une gratuité de loyer avait été pratiquée pendant la première année de location. En contrepartie, le médecin était dans l'obligation d'y rester 3 ans, sans quoi il devait rembourser intégralement à la commune de Val d'Anast le montant des loyers non perçus.

Deux médecins de la Maison de santé ont annoncé leur départ à la retraite fin de l'année 2025. Cette situation concerne, également, les autres communes du bassin de vie de Val D'Anast. Maintenir sur le territoire l'offre de soin existante est d'intérêt public.

Lors de sa réunion du 6 octobre 2025, le Conseil municipal de Val d'Anast a approuvé une aide de 10 000€ pour chaque nouveau médecin qui s'installerait au sein de la Maison de santé, correspondant à 20 mois de gratuité de loyers (hors charges) ou 14 mois de gratuité de loyers avec charges, en contrepartie d'une obligation de rester 3 ans.

Il est proposé de répartir cette aide entre les communes du bassin de vie selon une clé de répartition proportionnelle au nombre d'habitants, telle que définie dans le tableau ci-dessous :

	Population DGF 2025	%	Aide par médecin installé
BOVEL	640	6,64%	664 €
BRULAIS	567	5,88%	588 €
CHAPELLE-BOUEXIC	1588	16,48%	1 648 €
COMBLESSAC	717	7,44%	744 €
LOUTEHEL	272	2,82%	282 €
MERNEL	1058	10,98%	1 098 €
SAINT-SEGLIN	662	6,87%	687 €
VAL D'ANAST	4131	42,87%	4 287 €
TOTAL	**9635**	**100,00%**	**10 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ÉMETTENT un avis favorable à ce que soit versé, au nom de l'intérêt public local, une subvention à la commune de Val d'Anast de 687€ pour chaque nouveau médecin installé à la Maison de santé de Val d'Anast en contrepartie de l'obligation pour ce professionnel de santé d'y rester pendant 3 ans.

- AUTORISENT Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour	10
Voix contre	1
Abstentions	0

Date : 15 JAN. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Marie-Thérèse MONVOISIN

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr